

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 02 avril 2025

DELIBERATION : 2025-02-30

OBJET : Opération Sources : Demande de subvention auprès du Département des Alpes de Haute Provence et poursuite de la procédure sur les points d'eau de la commune de Colmars les Alpes

L'an deux mil vingt-cinq et le huit avril à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

PELISSIER Stéphane

BIANCO Philippe

Angles :

Annot :

COZZI Marion

FENOUIL Jean

MAZZOLI Jean

RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard

TILLEMANN Line

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

MERMET Alexandre

BONIFASSI Eric

La Garde :

ŒIL Jean-Charles

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge

VACCAREZZA Francine

GIRAUD Sophie

GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

DURAND Gilles

Soleilhas :

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

BICHON Bruno

Thorame-Haute :

Ubraye :

Val de Chavagne :

ONCINA Annabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. LANTELME Michel ayant donné pouvoir à M. PELISSIER Stéphane ; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. VIVICORSI Pierre-Louis ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme SURLE-GIRIEUD Magali ; M. GUIBERT Lucas ayant donné pouvoir à M. MERMET Alexandre ; Mme BOYRON Paola ayant donné pouvoir à M. BONIFASSI Eric ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. COULLET Alain ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. OTTO-BRUC Thierry ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. ROUSTAN Claude ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. GARNIER Brice ; M. LAUGIER Joël suppléé par M. ŒIL Jean-Charles

Absents excusés : M. BAC Aimé ; Mme FALASCHI Sandra ; Mme CHEVALLEY Emilie ; M. VICENT Jean-Marc ; M. MARRANGES Philippe ; M. GOLE Jean-Paul ; M. VIALE Thierry ; M. DROGOUL Claude ; Mme ISNARD Madeleine ; M. LOMBARD Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Marcel

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Opération Sources : Demande de subvention auprès du Département des Alpes de Haute Provence et poursuite de la procédure sur les points d'eau de la commune de Colmars les Alpes

Exposé

Conformément à ses statuts, la Communauté de Communauté Alpes Provence Verdon est compétente en matière de réalisation des procédures administratives de mise en conformité des captages d'eau potable.

Cette procédure de régularisation administrative des captages d'eau destinée à la consommation humaine étant en cours sur la commune de Colmars les Alpes. Il convient désormais d'engager la phase 2 de la procédure des trois sources d'eau potable suivantes :

Commune	Point d'eau	Coût estimé HT- Phase 2
Colmars les Alpes	<i>Source de Chaumaire</i>	15 000€
	<i>Source de Pré de Michonne</i>	
	<i>Source de Graveirette</i>	

Cette phase 2 peut bénéficier de financements du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence qui sont attribués aux étapes suivantes :

- Finalisation du dossier d'enquête publique et parcellaire
- Déroulement de l'enquête publique et parcellaire
- Prise de l'arrêté préfectoral de mise en conformité
- Enregistrement de l'arrêté au service de la publicité foncière

Il est donc proposé au conseil communautaire de poursuivre cette opération et de solliciter le financement auprès du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence pour la seconde phase de la procédure.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'ENGAGER** la phase 2 de la procédure administrative de régularisation des trois captages d'eau potable de la commune de Colmars les Alpes,

- **DE SOLLICITER** une aide financière auprès du Département des Alpes de Haute Provence selon le plan de financement suivant :

Montant total Phase 2 :	15 000€ HT
Subvention Département 70% :	10 500 €
Autofinancement 30%:	4 500 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 08 avril 2025

Le Président,



Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT



Maurice LAUGIER